

**Assemblée générale**

Soixante-sixième session

35^e séance plénièreLundi 17 octobre 2011, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

*En l'absence du Président, M. Meetarbhan
(Maurice), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 15 de l'ordre du jour (suite)**Culture de la paix****Rapport du Secrétaire général (A/66/280)****Note du Secrétaire général (A/66/273)**

M. Khan (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier le Secrétaire général, au nom de ma délégation, pour le rapport sur le dialogue entre les cultures, les religions et les civilisations publié sous la cote [A/66/280](#). Nous remercions également le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour le rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix, publié sous la cote [A/66/273](#), et nous prenons des recommandations qui y figurent.

Nous voudrions saisir la présente occasion pour saluer le quatrième rapport annuel du Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations ([A/66/305](#)). Il est encourageant de constater l'élargissement du Groupe d'amis de l'Alliance des civilisations. Cela dit, nous nous félicitons de la tenue du Forum de Doha en décembre et sommes prêts à accueillir l'une des manifestations à l'avenir.

L'Indonésie s'est toujours consacrée à promouvoir le respect mutuel de la diversité religieuse et culturelle. Nous avons appuyé avec enthousiasme les initiatives qui traitent des défis liés à la diversité culturelle. Le dialogue et la coopération entre les religions et les cultures sont inhérentes à l'histoire de l'Indonésie. Nous avons des siècles de pratique en matière de tolérance et de promotion de la coopération entre l'immense diversité de nos groupes ethniques.

Nous croyons profondément en la sagesse du dialogue et en son pouvoir curatif face à l'ignorance, aux préjugés et à la haine. C'est pourquoi nous prenons une part active au dialogue, en particulier au dialogue entre les cultures et les religions, à tous les niveaux. Nous avons mis au point une stratégie qui autonomise les forces modérées en incluant activement les organisations interconfessionnelles de la société civile.

Au niveau national, le Gouvernement et les organisations de la société civile coopèrent sur un certain nombre d'initiatives, y compris le Forum pour l'harmonie entre les groupes religieux. Ce Forum organise non seulement un dialogue entre divers groupes et chefs religieux, mais il promeut aussi activement l'harmonie religieuse par le biais de campagnes d'éducation sociale.

Au niveau international, nous avons organisé des dialogues bilatéraux interreligieux avec 16 autres pays et le Saint-Siège. Nous avons également lancé un dialogue interreligieux régional entre les pays de l'Asie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



du Sud-Est et du Pacifique Sud-Ouest en 2004, ainsi que le Dialogue interreligieux de la Réunion Asie-Europe en 2005. Ces deux dialogues sont devenus des événements annuels et, à cet égard, nous nous félicitons de la conclusion récente du septième Dialogue interreligieux de l'ASEAN, qui s'est tenu la semaine dernière à Manille.

L'Indonésie est d'avis que les médias jouent un rôle déterminant dans la promotion et la protection d'une culture du dialogue et de la coopération entre les groupes ethniques, les cultures, les religions et les civilisations. Les médias ont le pouvoir d'exciter les masses. Ils ont également la capacité de les éduquer et de les éclairer, de transmettre la sagesse à l'opinion publique, et d'encourager un dialogue public propice à la coopération, à la paix et au respect mutuel.

Dans une démocratie, la liberté de la presse garantit un libre-échange dynamique d'idées qui ne se prête ni aux préjugés ni à l'intolérance. Consciente du rôle stratégique des médias, l'Indonésie s'est attachée, de concert avec la Norvège à faciliter le dialogue mondial intermédias de 2006 à 2008. Ce forum triennal a produit un réseau de journalistes de différentes parties du monde qui sont résolus à continuer à contribuer à la vie démocratique, à insister sur les valeurs fondamentales et la déontologie du journalisme fondées sur le respect de la vérité, de l'indépendance et de la responsabilité sociale professionnelle.

Toutes ces initiatives sur le dialogue entre les religions, les cultures et les civilisations s'inscrivent dans un réseau mondial dont l'objectif est de promouvoir la paix et l'harmonie. Mais elles n'y suffiraient pas si elles devaient rester confinées dans ces salles de conférence. Nous devons reconnaître que le dialogue n'est pas une fin en soi. Le dialogue n'aboutira à rien s'il ne mène pas à la coopération au niveau communautaire.

Enfin, l'Indonésie souhaite réitérer sa volonté d'appuyer les communautés internationales et de coopérer étroitement avec elles pour promouvoir le dialogue et favoriser une culture de la paix, le développement et le respect des droits de l'homme.

M. de Séllos (Brésil) (parle en anglais) : Le Brésil salue les efforts que continue de déployer le Secrétaire général en faveur du dialogue entre les cultures et les religions. À cet égard, le Brésil accueille avec grande satisfaction les deux documents soumis à note analyse aujourd'hui au titre du point 15 de l'ordre du jour, « Culture de la paix ».

Nation aux nombreuses ethnies et religions, le Brésil est très attaché aux principes qui inspirent et guident l'initiative relative à l'Alliance des civilisations. Cela a été un grand honneur pour mon pays d'accueillir en mai 2010 à Rio de Janeiro, le troisième Forum de l'Alliance des civilisations. Dans le cadre de la célébration de la diversité et de l'inclusivité, nous avons eu l'honneur d'accueillir 109 délégations officielles et plus de 7 000 participants, dont des représentants de la société civile, de communautés religieuses, de partis politiques, d'universités, de journalistes, du secteur privé, de mouvements de jeunesse et de défenseurs des droits de l'homme.

Malgré tous nos efforts, nous sommes confrontés aujourd'hui au danger croissant de la division. Nous notons avec préoccupations et avec un vif regret que des attaques violentes continuent de viser des minorités ethniques et religieuses dans diverses régions du monde. La lutte contre la xénophobie, l'extrémisme et la haine raciale par le biais d'une éducation pour le dialogue et la tolérance doit rester une priorité centrale de la communauté internationale. Comme l'a souligné la Présidente Dilma Rousseff dans le message qu'elle a prononcé récemment devant l'Assemblée,

« Depuis fin 2010, nous avons assisté à une série de manifestations populaires, connues désormais sous le nom de Printemps arabe. Le Brésil est le pays d'adoption de nombreux immigrants de cette partie du monde. Les Brésiliens souscrivent à la poursuite d'un idéal qui n'appartient à aucune culture en particulier, parce qu'il est par définition universel : la liberté. » (A/66/PV.11, p. 8)

Le Brésil appuie fermement l'initiative de l'Alliance des civilisations qu'il considère comme un outil extrêmement efficace de prévention des conflits et de la promotion de la paix et de la compréhension. Le Forum de Doha, qui doit se tenir en décembre, représente un grand défi à la construction politique de l'Alliance des civilisations. En conséquence, la réunion ministérielle qui doit se tenir pendant le Forum est très attendue.

Enfin, inspiré par le même esprit juvénile et joyeux de la Déclaration du Forum de Rio, le Brésil tient à remercier le Qatar de son invitation au Forum de Doha et à se joindre aux efforts déployés par tous les États Membres pour que nous soyons à la hauteur de

notre tâche et que cette manifestation produise des résultats tangibles.

M. Jabessa (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Chaque année l'Assemblée générale examine ce point inscrit à son ordre du jour en raison de son importance pour la communauté internationale, et ma délégation est toujours heureuse de participer à ce débat annuel de la plénière sur l'Alliance des civilisations.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport (A/66/280) sur le point de l'ordre du jour à l'examen. Ma délégation estime que ce rapport nous permet de prendre connaissance et de nous féliciter des activités menées par l'Organisation des Nations Unies et ses entités en faveur du dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions.

Il convient de rappeler que la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) établit clairement que la tolérance est l'une des valeurs fondamentales qui doivent sous-tendre les relations internationales au XXI^e siècle et qu'il faudrait promouvoir activement une culture de paix et le dialogue entre toutes les civilisations.

Le dialogue entre les civilisations est un sujet extrêmement utile et opportun, indispensable pour surmonter, grâce à des efforts combinés, ces obstacles majeurs que sont l'intolérance religieuse et les tendances extrémistes auxquels notre monde est actuellement confronté. Parmi les grands défis et les possibilités qui se présentent aux nations du monde aujourd'hui, il y a la diversité grandissante de nos cultures, de nos croyances et de nos valeurs. La réalité d'aujourd'hui est que si nous réussissons à utiliser notre diversité pour promouvoir la compréhension et la tolérance, notre monde multiculturel, multiethnique et multilingue en sortira plus fort et de grandes possibilités s'offriront à lui. En revanche, si nous échouons à utiliser cette diversité pour œuvrer pour le bien commun de nos peuples, elle deviendra indubitablement une source de grande faiblesse et de graves défis.

Considérant que le dialogue est un puissant outil pour trouver une solution globale aux problèmes de notre monde, souvent caractérisé par l'intolérance et les divisions culturelles et religieuses, il est pour nous réconfortant de noter que les trois derniers forums organisés par l'Alliance ont effectivement contribué à la réflexion sur les grands défis mondiaux. De fait, les forums se sont avérés extraordinairement utiles pour la tenue de dialogues interactifs entre différentes religions

et croyances et pour la mise en place d'un partenariat mondial en vue de s'attaquer collectivement aux problèmes liés à la diversité et d'optimiser les avantages de cette dernière afin de mieux comprendre nos différences culturelles et religieuses respectives.

Nous pensons que l'Alliance joue un rôle central pour permettre aux États d'établir des dialogues interculturels harmonieux. À cet égard, nous escomptons que le quatrième Forum annuel de l'Alliance des civilisations des Nations Unies, qui se tiendra à Doha en décembre, apportera de nouvelles contributions au dialogue interculturel entre les nations.

Le dialogue entre les différentes confessions et les différentes cultures en vue de préserver la paix mondiale et la sécurité internationale, et d'encourager la coexistence pacifique et la cohésion sociale internationale entre les nations et à l'intérieur de celles-ci, est vraiment essentiel. Cela est particulièrement vrai à l'heure où les extrémistes sont plus que jamais déterminés à exploiter les divisions culturelles et religieuses pour semer les graines de la discorde entre les nations. On ne saurait permettre à ces forces extrémistes d'utiliser l'intolérance et la xénophobie pour promouvoir la haine et les comportements nuisibles au sein de nos sociétés. Nous devons impliquer les gouvernements, les groupes civiques et les organisations pour prévenir la diffusion de leurs idées maléfiques et les faire échouer grâce à des actions communes concertées.

Sensibiliser au danger que représentent leurs idées pour nos différents patrimoines culturels et nos civilisations est l'un des meilleurs moyens de s'assurer qu'ils ne réussiront pas dans leur tentative de provoquer des chocs entre les nations. Pour cela, il faut la participation d'un large éventail d'acteurs, États, société civile et organisations, aux niveaux national, régional et international, ainsi que celle des institutions confessionnelles et des médias. À cette fin, l'Alliance pourrait jouer davantage le rôle de facilitateur en adoptant une politique volontariste pour faire évoluer les mentalités grâce à l'organisation d'ateliers, de séminaires et d'autres forums de dialogue interactif.

L'Éthiopie d'aujourd'hui reflète la nature diversifiée des populations et des nationalités qui la composent, avec leurs caractéristiques culturelles, religieuses, linguistiques et ethniques distinctes. L'Éthiopie est aussi une terre ancienne, avec ses propres civilisations, traditions et coutumes singulières et séculaires. Il s'agit réellement d'une société

mosaïque où des peuples de cultures, de religions et d'ethnies différentes vivent pacifiquement, en parfaite unité et en toute affinité les uns avec les autres. Telle est la marque de notre pays depuis des siècles et notre longue histoire de tolérance et de coexistence harmonieuse est le reflet de notre singularité en tant que société aux croyances et aux cultures très diverses.

Conscient de cette réalité, le Gouvernement éthiopien a pris une série de mesures pour mieux renforcer cette diversité dans l'unité et encouragé une culture de tolérance et de coexistence pacifique au sein de notre société. L'adoption d'une Constitution fédérale qui consacre et garantit les droits fondamentaux des Éthiopiens et leur liberté d'opter pour la religion ou la croyance de leur choix sans restriction est la mesure la plus importante et la plus fondamentale prise à cet égard. Le fait que notre Constitution stipule clairement que l'État éthiopien est un État laïc et que les Éthiopiens sont libres de pratiquer la religion qu'ils préfèrent, et que notre Code pénal interdit tout comportement ou acte contraire à la liberté religieuse souligne la profonde détermination de notre gouvernement à asseoir et cultiver les valeurs de la diversité.

Conformément à ces dispositions de la Constitution et à la politique suivie par l'Éthiopie, le Gouvernement encourage donc le renforcement de la tolérance culturelle et la coexistence pacifique au sein de la société par différents moyens, notamment les programmes scolaires et les médias aux niveaux local et national. En outre, le Gouvernement a créé en faveur des institutions confessionnelles, des groupes civiques et de toute la population en général un environnement favorable à l'établissement de dialogues interactifs et qui s'inscrivent dans la durée, pour promouvoir davantage la tolérance et régler les problèmes nés des malentendus religieux et culturels. Il s'agit véritablement d'une rupture fondamentale avec de précédentes façons de penser et d'agir dans notre pays.

L'Éthiopie a contribué activement aux efforts de l'Alliance pour promouvoir le dialogue entre les religions et les cultures, car nous estimons qu'il est nécessaire d'empêcher les terroristes et les extrémistes d'utiliser l'intolérance religieuse et les différences culturelles pour réaliser leurs sombres desseins. Nous restons donc attachés à l'Alliance, qui nous offre la meilleure enceinte universelle possible pour rassembler toutes les nations afin de faire véritablement évoluer les choses sur le terrain.

Pour conclure, je voudrais assurer les membres de l'Assemblée que l'Éthiopie est résolument déterminée à œuvrer de concert avec eux pour que les activités menées par l'Alliance continuent de porter leurs fruits.

M. Meek (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont reconnaissants de cette possibilité qui leur est donnée de s'exprimer au sujet de ce point important de l'ordre du jour traitant de la culture de la paix. Les États-Unis soutiennent les efforts déployés dans le monde en vue de créer un cadre de dialogue pour que les personnes ayant des vues différentes puissent s'exprimer. C'est pourquoi nous soutenons des initiatives comme la résolution 65/5 adoptée l'année dernière sur la Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle, présentée par la Jordanie.

C'est également la raison pour laquelle nous nous sommes joints au consensus en mars au Conseil des droits de l'homme au sujet de l'importante résolution traitant de la lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence visant certaines personnes en raison de leur religion ou de leur conviction ([A/HRC/RES/16/18](#)). Cette résolution marque un tournant important dans l'action qui est menée en vue de recourir à la collaboration pour traiter le problème, et nous comptons bien poursuivre notre collaboration avec tous les pays sur cette question.

Les États-Unis estiment que la paix est possible lorsque les peuples se réunissent afin de comprendre, de s'accepter mutuellement et de rejeter la violence et la haine qui découle de l'intolérance. Promouvoir la compréhension mutuelle et un environnement social ouvert, dans lequel les droits de tous les individus, quelles que soient leur religion ou leur culture, sont protégés, constitue le fondement de la confiance et d'une paix durable. Les États-Unis réaffirment sans équivoque que la liberté d'expression et le dialogue ouvert entre des membres de différentes religions et cultures sont indispensables pour lutter contre l'intolérance et promouvoir la coexistence pacifique.

Nous espérons que tous les États Membres et tous les acteurs concernés de par le monde contribueront au renforcement des fondements de la tolérance et du respect de la diversité et encourageront la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde entier.

M. Cabactulan (Philippines) (*parle en anglais*) : Je tiens à saisir cette occasion pour dire que ma délégation est sincèrement disposée à travailler avec l'Assemblée et son Président pour faire progresser l'excellent travail de notre Organisation sur la question extrêmement importante de la culture de la paix.

Nous aspirons tous à un monde de paix et de coopération. Après les horreurs de deux guerres mondiales, nous avons décidé de travailler étroitement tous ensemble pour débarrasser le monde des menaces de violence et de destruction et renforcer les fondements d'un ordre international juste et équitable. Pourtant, malgré les progrès que nous avons faits, nous sommes toujours confrontés à d'énormes défis. Malgré nos efforts pour rapprocher encore davantage les pays et les peuples et instaurer une meilleure compréhension, le respect mutuel et la tolérance, des éléments négatifs menacent toujours de séparer les pays et les individus, se nourrissant de rancœur et de ressentiment, infligeant de la douleur et de la souffrance et faisant planer la violence et la peur sur notre monde.

Nous devons rester vigilants contre ceux qui cherchent à semer la discorde nous. Depuis 10 ans, c'est-à-dire depuis le 11 septembre 2001, alors même que nos souvenirs continuent d'être hantés par les horreurs de cet événement – dont nous avons tous été des victimes – nous nous rendons compte que ces éléments négatifs sont toujours présents. La haine, dont les formes insidieuses continuent de muter, ne cesse de supputer.

Il est regrettable que nos populations aient à pâtir de la violence, qui prend diverses formes nuisibles. Les peuples sont encore plus divisés par ceux qui cherchent à semer la confusion, le doute et la suspicion et par ceux qui s'en prennent aux démunis et aux marginalisés, en se servant subrepticement de la foi, de la culture et de la religion pour promouvoir et justifier leurs propres noirs desseins. Les Philippines se joignent à d'autres pays pour condamner de tels actes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Les Philippines affirment également que de tels actes ne sauraient être associés, de quelque manière que ce soit, à aucune culture, foi ou religion.

Pour les Philippines – et même pour le reste du monde – la foi, la culture et la religion apportent réellement l'espoir à des millions de personnes dans le monde entier, leur donnent la volonté de traiter les autres comme eux-mêmes et la force nécessaire d'œuvrer avec les autres à un monde plus ouvert et

plus compréhensif. C'est cette croyance immuable qui nous a poussés à tenter de rassembler la force collective de la communauté internationale pour renforcer les fondements d'un monde respectueux de la diversité de l'humanité.

À cet égard, les Philippines se félicitent du rapport du Secrétaire général intitulé « Dialogue entre les cultures, les religions et les civilisations » (A/66/280), ainsi que de la note du Secrétaire général, transmettant le rapport du Directeur général de l'UNESCO sur les activités menées pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix, (A/66/273). Le rapport aborde de manière exhaustive et détaillée les efforts déployés pour faire avancer le programme de paix là où cela importe le plus : dans les cœurs et les esprits des êtres humains. Le rapport souligne également les défis qu'il nous faudra relever tandis que nous nous employons à tirer parti du bon travail déjà accompli.

Les Philippines prennent note du fait que le rapport souligne le caractère transversal de l'action menée pour favoriser une culture de paix, et souligne l'implication croissante d'un nombre de plus en plus grand de parties prenantes parmi les États Membres et d'autres acteurs au sein et hors du système des Nations Unies, y compris des organisations de la société civile, pour réaliser nos objectifs communs.

Le fait que 2010 a été proclamée Année internationale du rapprochement des cultures permet de souligner la nécessité de maintenir nos efforts pour encourager le dialogue. Il s'agit, entre autres, d'ouvrir davantage de possibilités de recherche, de rencontres, de discussions publiques ou autres; de promouvoir le rôle de la créativité et de l'innovation, en envoyant un message efficace en faveur du dialogue entre les cultures et les religions sur plusieurs plateformes; d'améliorer l'accès à l'éducation formelle et non formelle en mettant l'accent sur une formation de qualité pour tous; et de reconnaître que les médias et les nouvelles technologies de l'information et des communications contribuent à changer la façon dont sont perçues des cultures et religions différentes.

L'Année internationale du rapprochement des cultures a également permis d'établir des partenariats dans environ 1 000 projets qui ont réussi à atteindre les principaux objectifs mondiaux de l'Année. Ce succès souligne l'importance des partenariats et la nécessité de reproduire nos efforts au niveau local, où ils

comptent le plus. Les Philippines se félicitent de la conclusion qui se dégage de ces activités :

« [D]ans le nouveau paysage international, il convient de tenir compte des liens entre la diversité culturelle, le dialogue, le développement, la sécurité et la paix. » (A/66/273, annexe, par. 42)

C'était l'un des principaux éléments de la résolution 65/138, parrainée l'année dernière les Philippines, sur le dialogue entre les religions et les cultures, qui demandait aux États Membres, selon qu'il convient et le cas échéant, d'envisager le dialogue entre les religions et les cultures comme un élément important des efforts en faveur de la paix et de la pleine réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes disposés à travailler avec d'autres intervenants pour donner effet à cette résolution et continuer à en élargir la portée.

Nous remercions le Pakistan, le principal auteur, ainsi que le groupe pilote des coauteurs et la cinquantaine d'autres auteurs de leur partenariat soutenu. En jetant un coup d'œil sur les années de travail investies dans cette résolution et dans les résolutions précédentes relatives au dialogue entre les religions et les cultures, nous pouvons voir comment des États Membres de cultures, croyances, religions et confessions diverses ont été capables de transcender les différences pour travailler sur l'objectif commun, à savoir promouvoir une culture de paix. C'est là une véritable leçon de dialogue, dont l'Organisation peut être fière, une leçon que les Philippines et d'autres partenaires s'efforcent de reproduire dans nos pays et régions respectifs.

Les Philippines appuient les conclusions du rapport du Secrétaire général, qui affirme qu'il est urgent d'établir des liens entre les trois niveaux – mondial, régional et local – pour promouvoir un tel dialogue certes essentiel mais fragile. Les Philippines n'ont pas attendu que cette analyse figure dans un rapport pour s'employer, aux niveaux international et régional, à approfondir le dialogue entre les religions et entre les cultures, comme très récemment avec la Réunion ministérielle extraordinaire du Mouvement des pays non alignés sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix et le développement, tenue à Manille en 2010 – la plus grande réunion intergouvernementale jamais organisée pour débattre des moyens de promouvoir le dialogue interconfessionnel.

Au moment même où je prends la parole, les Philippines continuent de promouvoir un tel dialogue. Ce mois-ci, à Manille, les Philippines ont coparrainé, avec la Finlande et l'Union européenne, la septième Réunion Asie-Europe (ASEM) sur le dialogue interconfessionnel, sur le thème « Savoir exploiter les avantages et résoudre les difficultés que recèle la migration grâce au dialogue entre les religions et les cultures ».

Comme l'exprime la Déclaration de Manille, la septième Réunion de l'ASEM sur le dialogue interconfessionnel a débattu des moyens de promouvoir la compréhension mutuelle, la tolérance et le respect de la diversité des cultures et de la liberté de religion et de croyance dans le contexte de la mobilité croissante des personnes et des relations interpersonnelles. Il s'agit là, entre autres activités, de contributions positives au regard de la recommandation figurant dans le rapport du Directeur général de l'UNESCO, qui encourage les États membres à créer des liens entre les organisations qui contribuent activement à la promotion du dialogue interculturel et qui se sont engagées à favoriser le développement durable et la paix afin de créer une nouvelle dynamique pour vivre ensemble paisiblement.

Les Philippines apprécient également le travail que continue de fournir l'Alliance des civilisations pour promouvoir le dialogue interconfessionnel. La réunion de Doha sera une occasion majeure de faire le point des efforts en cours et de tirer les enseignements des expériences engrangées par les participants.

À cet égard également, les Philippines se félicitent de l'élaboration par l'UNESCO d'un programme d'action intersectoriel et interdisciplinaire pour une culture de la paix et de la non-violence, que l'organisation devrait adopter à la trente-sixième session de sa conférence générale cette année.

Les Philippines prennent acte des activités entreprises par le système des Nations Unies pour promouvoir le dialogue interculturel. L'UNESCO et, en particulier, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU travaillent main dans la main avec les parties prenantes telles que les Philippines pour associer les membres de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales religieuses, au débat d'idées sur la manière de faire progresser plus avant l'action en faveur d'une culture de paix.

Les Philippines voudraient également souligner l'importance du rôle que peut jouer le Département de l'information dans la diffusion efficace et efficiente d'un message de paix et de dialogue auprès d'un vaste public et en divers endroits du monde, grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Les Philippines sont favorables également à une approche fondée sur les droits du dialogue entre les cultures et les civilisations. En effet, c'est uniquement dans le contexte des droits de l'homme et d'un cadre légal que nous pourrions espérer consolider nos efforts en vue d'améliorer la compréhension et le respect mutuel.

Avant de terminer, je voudrais une fois encore réaffirmer la détermination des Philippines à collaborer avec le Président de l'Assemblée générale et avec d'autres parties prenantes afin de continuer le travail réalisé jusqu'à présent. En effet, la route qu'il nous reste à parcourir est longue mais nous sommes convaincus que nous atteindrons notre destination. Pleinement déterminés à faire de notre vision une réalité, nous poursuivons nos efforts sans nous décourager, en apprenant les uns des autres, en se comprenant les uns les autres et en respectant autrui autant que nous nous respectons nous-mêmes.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie se félicite du rapport du Secrétaire général sur la culture de paix (A/66/280). Je voudrais remercier sincèrement le Secrétaire général Ban Ki-moon de son engagement personnel sur cette question très importante.

En tant que parrain de l'Alliance des civilisations, nous nous félicitons tout particulièrement d'observer la multiplication des initiatives, à but pédagogique et de sensibilisation, pour promouvoir le dialogue entre les cultures et entre les religions. Nous estimons que la diversité culturelle fait partie intégrante du patrimoine commun de l'humanité et qu'elle constitue un atout pour son progrès. Nous devons donc accepter les différences, lutter contre l'ignorance et les préjugés, mettre en évidence nos points communs, respecter autrui et encourager le dialogue à tous les niveaux.

Dans ce but, nous participons activement aux activités menées dans le cadre de l'Année internationale du rapprochement des cultures. Ces activités visent à améliorer l'entente entre tous en recourant à divers outils tels que les médias sociaux, l'éducation, la recherche et les nouvelles technologies. À cet égard, nous voulons prendre acte du rôle

important assumé par l'UNESCO pour marquer cette Année et promouvoir le dialogue entre les cultures et entre les religions.

Nous estimons que l'initiative de l'Alliance des civilisations, que nous avons lancée conjointement avec l'Espagne, est devenue aujourd'hui une initiative de paix véritablement mondiale dont le but est de briser les barrières des idées fausses, de rapprocher les peuples et de jeter des ponts en vue d'une coexistence pacifique. Nous nous félicitons de constater qu'un nombre croissant d'États Membres adhère aux idéaux de l'Alliance et agit en conséquence. Une reconnaissance et un appui aussi larges nous rendent d'autant plus optimistes pour l'avenir que seul l'attachement des États Membres aux valeurs de la diversité culturelle peut faire progresser le programme de l'Alliance des civilisations.

Le quatrième Forum de l'Alliance, qui se tiendra à Doha du 11 au 13 décembre, nous donnera une occasion importante de consolider les engagements à agir et d'élaborer de nouvelles stratégies pour mettre en place un dialogue ouvert et sans exclusive entre les cultures. Nous accueillons favorablement la suggestion de Sheikha Mozah de trouver des synergies entre les objectifs de l'Alliance et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. N'oublions pas qu'en définitive, le développement humain, la sécurité et la paix sont indivisibles et sont essentiels à notre progrès. Nous attendons donc avec hâte d'apporter une contribution active au Forum de Doha.

Enfin, je voudrais dire à quel point nous sommes convaincus que la poursuite de nos efforts dans ce sens fera naître un monde plus tolérant et plus pacifique pour les générations futures.

M. Butt (Pakistan) (*parle en anglais*) : Alors que le monde reste en proie à la violence et à la confrontation résultant de différends politiques et territoriaux de longue date et par les souffrances qu'elles entraînent, de nouveaux obstacles à la paix se font jour, sous la forme de politiques ou d'idéologies qui sont porteuses de division et emploient des moyens violents, notamment le terrorisme. Les difficultés économiques provoquées par la crise financière mondiale prolongée ont encore réduit la marge de manœuvre nécessaire au compromis et à la compréhension entre les peuples.

Face à tant de discorde et de division, le point de l'ordre du jour à l'examen aujourd'hui nous rappelle l'importance de préserver une culture de paix, laquelle

était la raison même de la création de l'Organisation des Nations Unies. La Charte des Nations Unies énonce les principes qui nous permettent de pratiquer la tolérance, de vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, en unissant nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, en favorisant le progrès social et en instaurant de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Toutes les religions et les cultures partagent des valeurs universelles communes : la paix, la tolérance et l'égalité. Le message au cœur de toutes les religions met l'accent sur le partage et le respect de l'humanité. Il ne faut donc pas permettre que la religion et la culture deviennent des sources de division. Nous devons chérir l'unité et l'indivisibilité de la race humaine et de toute l'humanité quelle que soit la religion ou la culture particulière à laquelle nous appartenons.

Il y a hélas toujours dans notre monde des personnes qui se délectent du chaos; qui tirent leur pouvoir du fait d'opposer les idées, les fois et les personnes les unes aux autres. Les discours haineux contre les religions se multiplient, ce qui ne fait qu'inciter à la violence. Le Pakistan rejette ces politiques, ces tendances et ces pratiques qui tendent à nous dresser les uns contre les autres et il prend part à toutes les initiatives et instances qui visent l'unité de la race humaine, rassemblée autour de valeurs communes qui promeuvent l'application universelle de tous les droits de l'homme pour tous, de manière non discriminatoire et non sélective.

Le monde doit faire bloc pour dénoncer ceux qui tendent à utiliser la religion pour servir des desseins politiques rigides et extrémistes. La religion doit être une passerelle qui rapproche les nations, et non un mur qui les sépare. Il est donc crucial que nous nous employions à faire de la foi un instrument permettant de trouver un terrain d'entente entre les différentes nations et civilisations. C'est ce principe même qui a poussé le Pakistan et les Philippines à être les auteurs de la toute première résolution sur la promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses (résolution 58/128). Comme dans le passé, un projet de résolution sur ce thème sera de nouveau présenté cette année, et nous sommes convaincus que, comme lors des sessions précédentes, il recueillera l'appui unanime de l'Assemblée générale. Ce projet de résolution souligne la nécessité de promouvoir à la base le dialogue entre les religions

afin de lutter contre les préjugés qui nourrissent la discorde, l'intolérance et la violence.

Il nous plaît de constater que ce fut également l'une des grandes conclusions ressorties de la gamme d'activités organisées au cours de l'Année internationale du rapprochement des cultures. Dans un effort de promotion de cette noble cause, le Pakistan, de concert avec les Philippines, a aussi coparrainé la septième Réunion Asie-Europe sur le dialogue interconfessionnel, qui s'est tenue ce mois-ci à Manille et a une nouvelle fois permis de mettre en lumière les défis contemporains et la nécessité de les surmonter grâce au dialogue entre les religions et les cultures. Nous accueillons en outre avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le sujet (A/66/280) qui souligne à juste titre l'importance et le caractère intersectoriel des activités de promotion d'une culture de paix, et les efforts réalisés dans ce sens par les divers acteurs concernés, notamment la société civile.

Le Pakistan est pleinement conscient de la nécessité de promouvoir l'harmonie entre les religions et les cultures, et il a pris plusieurs mesures importantes pour renforcer les initiatives en ce sens. Il y a au Pakistan des commissions interconfessionnelles aux niveaux national et local où toutes les religions sont représentées afin de promouvoir une plus grande compréhension, paix et harmonie entre les adeptes des différentes religions. Nous avons également créé la Fondation Shaheed Benazir Bhutto dans le but explicite de promouvoir et d'encourager le dialogue, l'inclusion et l'échange au sein de la société.

Promouvoir une culture de paix et prévenir les conflits n'est pas une tâche aisée. Seuls la compréhension, le partage, le compromis et le dialogue entre les parties concernées peuvent permettre d'y parvenir. Le défi auquel nous nous heurtons chaque jour consiste à remplacer la peur par l'acceptation de l'autre, le harcèlement par la tolérance et la haine par le respect et la compréhension. Nos efforts collectifs doivent se fonder sur le modèle de la coopération, et non du choc des civilisations. Pour faire du monde un monde meilleur pour nos enfants, il nous incombe à tous de mettre en avant et de diffuser nos valeurs communes que sont la paix, la tolérance, l'égalité, le partage et le respect de l'humanité. Nous devons encourager la prochaine génération, les dirigeants qui nous succéderont, à utiliser non seulement l'éducation et les échanges pour s'adapter à la modernité, mais aussi la modernité et la technologie pour faire de ce monde un monde meilleur et plus pacifique pour tous.

M. Tommo Monthe (Cameroun) : Sur le point 15 de l'ordre du jour intitulé « Culture de paix », le rapport (A/66/280) et la note (A/66/273) du Secrétaire général soumis à notre examen exaltent le dialogue entre les cultures, les religions et les civilisations et font la synthèse des mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, notamment à travers l'éducation, le développement économique et social durable, le respect des droits de l'homme, la participation démocratique, la compréhension et la tolérance et la paix et la sécurité internationales.

À la lumière des critères et des recommandations contenus dans ces deux rapports, ma délégation se propose de contribuer au présent débat à partir de l'expérience de mon propre pays, le Cameroun, pays qualifié d'« Afrique en miniature ». En raison de sa diversité géopolitique, géographique, humaine, religieuse et culturelle, le Cameroun n'a eu de cesse de proclamer et de manifester son attachement à la paix à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières.

D'abord, la paix à l'intérieur des frontières. La devise du Cameroun est « paix, travail, patrie ». Comme les membres peuvent le constater, le mot « paix » constitue l'un des éléments du triptyque qui forme cette devise. C'est dire la place, l'importance de la paix et l'attachement qu'y nourrissent notre peuple et ses dirigeants, et ce, dès la fondation de l'État. C'est cette mystique de la paix qui depuis lors imprègne de sa marque indélébile la construction nationale sous toutes ses formes.

Au plan politique, une telle mystique se manifeste par la promotion et la consolidation patientes d'un pluralisme politique ouvert, avec une multitude de formations politiques qui couvrent tout le spectre idéologique de la vie politique moderne. Sans relâche, la formation politique au pouvoir œuvre pour la paix, le rassemblement et le développement. L'élection présidentielle du 9 octobre dernier en est également une illustration. Ce scrutin s'est tenu dans une atmosphère pacifique, dont le Secrétaire général Ban Ki-moon s'est réjoui dès le lendemain, dans une déclaration à la presse communiquée par son porte-parole. Il en a été de même de l'ensemble des observateurs présents lors de ce scrutin.

Leurs Saintetés, les papes Jean-Paul II et Benoît XVI, qui ont visité notre pays – à deux reprises pour le premier – ont tous les deux rendu un vibrant hommage au Gouvernement pour les efforts de

construction de la paix dans notre pays. De manière générale, et toujours au plan politique, ceux qui connaissent bien le Cameroun auront remarqué la manifestation de la paix, de la tolérance et du respect de la diversité à travers les différentes personnalités à la tête des principaux organes constitutionnels et des administrations publiques, pratique qui a pour but la préservation et la promotion de la paix entre les différentes composantes de la nation.

Au plan linguistique, l'égalité des deux langues officielles, le français et l'anglais, ainsi que de toutes les langues nationales, est garantie par la Constitution. Cette égalité se traduit au quotidien par un usage égal des deux langues officielles dans les actes officiels de la République, dans les médias d'État et dans l'enseignement.

Au plan économique et de l'aménagement du territoire, l'État s'efforce de réaliser des investissements pour la construction des infrastructures dans les diverses régions du territoire national suivant leurs potentialités, lesquelles sont effectivement très diverses, en raison d'une géographie très plurielle allant du littoral Atlantique au Sahel, en passant par la forêt équatoriale.

Au plan confessionnel, la liberté de culte et de religion est un droit garanti par la Constitution. Le Cameroun est un pays où vivent et se côtoient dans la tolérance et la compréhension mutuelles religions monothéistes comme l'islam et le christianisme, spiritualités athées et, bien entendu, religions africaines qui forment le substrat spirituel commun.

Voilà pour ce qui est de l'attachement à la paix dans le respect de la diversité à l'intérieur de nos frontières.

Maintenant, à l'extérieur des frontières, deux principes cardinaux parmi plusieurs guident la politique extérieure du Cameroun, ceci conformément à la Constitution et à la Charte des Nations Unies. Le premier principe concerne la politique de bon voisinage et de coexistence pacifique. Le deuxième principe est celui du règlement pacifique des différends.

S'agissant du premier principe, le Cameroun partage ses frontières avec le Nigéria, le Tchad, la République centrafricaine, le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale. Avec tous ces pays, le Cameroun entretient des relations d'excellent voisinage. En cas de différends, comme ce fut le cas à un moment avec le Nigéria, à propos de la péninsule de Bakassi, notre

pays préfère le règlement pacifique et la médiation – règlement pacifique par voie juridictionnelle notamment l'acceptation de la clause facultative de la compétence obligatoire de la Cour internationale de Justice, avec pour aboutissement l'arrêt d'octobre 2002, et médiation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des pays amis pour la mise en œuvre de cet arrêt.

Telle est donc la manière dont mon pays s'efforce de préserver la paix intérieure et extérieure dans un contexte de diversité politique, culturelle, linguistique et religieuse. Ma délégation se félicite du fait que cette option des plus hautes autorités de mon pays est en phase avec les principes, valeurs, objectifs, et actions de l'Organisation des Nations Unies, et en l'occurrence avec les conclusions des rapports respectifs du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (A/66/280) et du Directeur général de l'UNESCO (A/66/273) soumis à notre examen ce jour.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

M^{gr} Chullikatt (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Alors que l'Assemblée générale aborde une fois de plus ce point à l'ordre du jour, ma délégation attire l'attention sur le rôle essentiel que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion et le renforcement de la culture de la paix dans le monde entier.

Comme la Déclaration sur une culture de la paix (résolution 53/243) l'affirme, une telle culture doit reposer sur le respect de la vie, le rejet de la violence et la promotion et la pratique de la non-violence par l'éducation, le dialogue et la coopération. L'épanouissement d'une culture de la paix est lié de façon intrinsèque à la promotion de la compréhension, de la tolérance et de la solidarité entre toutes les civilisations, tous les peuples et toutes les cultures, y compris à l'égard des minorités ethniques, religieuses et linguistiques. Cela est tout aussi important aujourd'hui que lorsque la Déclaration a été proclamée, puisque les Gouvernements ont la responsabilité de respecter et de protéger toutes les personnes, de favoriser la paix et de promouvoir l'éducation, le dialogue et la coopération pour créer une société qui se caractérise par une coexistence harmonieuse.

Au cours du débat général de l'Assemblée à la présente session, ma délégation a affirmé que le respect de la liberté religieuse est la voie fondamentale pour assurer la consolidation de la paix, la reconnaissance

de la dignité humaine et la protection des droits de la personne humaine. Malheureusement, de nos jours, dans de nombreuses situations, le droit à la liberté religieuse est bafoué ou dénié, en particulier dans le cas des adeptes de religions différentes. L'intolérance religieuse est en augmentation, et, malheureusement, on constate que dans plusieurs régions du monde, les chrétiens sont de plus en plus victimes de discrimination et de violence en raison de leur foi, notamment au cours des événements tragiques qui ont eu lieu récemment en Égypte.

Le manque de respect de la liberté religieuse est une menace pour la sécurité et la paix et entrave la réalisation d'un développement humain authentique et complet. L'influence particulière d'une religion déterminée dans un pays ne devrait jamais se traduire par une discrimination à l'égard des citoyens appartenant à d'autres confessions dans la vie sociale, ou, pire encore, par la tolérance de la violence à leur encontre.

À cet égard, un dialogue sincère entre les religions favorise un engagement commun à reconnaître et promouvoir la liberté religieuse de chaque personne et chaque communauté. Les gouvernements et les organismes internationaux doivent promouvoir ce dialogue entre les individus et les communautés. Des mesures efficaces doivent être adoptées pour protéger toutes les minorités religieuses partout où elles sont menacées, pour que les croyants de toutes confessions puissent, avant tout, vivre en sécurité et continuer d'apporter leur contribution à la société dont ils font partie.

Malheureusement, il y a aussi des pays aujourd'hui, en particulier des pays dits développés, où, bien qu'une grande importance soit accordée au pluralisme et à la tolérance, la religion tend, paradoxalement, à être considérée comme un facteur qui est étranger à la société moderne ou peut la déstabiliser, et où différents moyens sont mis en œuvre pour marginaliser la religion et l'empêcher d'avoir une influence sur la vie sociale.

Il est pourtant indéniable que les grandes religions du monde ont grandement contribué au développement de la civilisation, la recherche sincère de Dieu ayant conduit à un plus grand respect de la dignité de la personne humaine. Les communautés chrétiennes, avec leur patrimoine de valeurs et de principes, ont fortement contribué à ce que les individus et les peuples prennent conscience de leur

identité et dignité, ainsi qu'au triomphe des institutions de l'état de droit et à l'affirmation des droits de la personne humaine et de ses devoirs correspondants. De ce point de vue, il est important que les croyants se sentent aussi libres aujourd'hui qu'hier de proposer leur contribution à la promotion d'un juste ordonnancement des réalités humaines, aussi bien par la prise d'engagements responsables aux niveaux civil, économique et politique qu'à travers le témoignage de leur charité et de leur foi.

Ma délégation est au courant de nombreuses activités menées par les principaux organismes des Nations Unies en matière de dialogue. À cet égard, il est essentiel que les activités menées par ces acteurs appuient véritablement les cultures et les religions dans l'édification d'une culture de paix. Cela signifie qu'il faut respecter pleinement les différentes valeurs religieuses et éthiques des personnes, conformément aux droits de l'homme universellement reconnus.

Les principes sur lesquels a été fondée l'Organisation nous rappellent sans cesse que tous les États doivent s'engager à mettre fin à tous les conflits et à instaurer la coexistence pacifique entre tous les peuples. Pour ce faire, les Gouvernements doivent tout mettre en œuvre pour protéger tous leurs citoyens et promouvoir la compréhension mutuelle. Plus les Gouvernements y parviendront, plus ils seront à même d'atteindre leur objectif, à savoir la promotion du bien commun, ce qui implique nécessairement la reconnaissance, le respect, la défense et la promotion des droits de tous.

Le Président par intérim (parle en anglais) : En vertu de la résolution 49/2 de l'Assemblée générale en date du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Lobry-Boulanger (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Au lendemain de la Journée internationale de la non-violence et peu après le débat général de cette année sur « le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques », la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) se félicite de ce débat opportun sur une culture de la paix. En outre, la FICR se félicite des rapports du Secrétaire général (A/66/280) et du Directeur général de l'UNESCO (voir A/66/273) sur ce point de l'ordre du jour, ainsi que des progrès exposés dans ces rapports.

La FICR est fermement déterminée à promouvoir une culture mondiale de respect de la diversité, de non-violence et de paix, de dialogue interculturel et d'inclusion sociale dans laquelle les valeurs et la dignité humaines sont véritablement célébrées. En effet, promouvoir l'inclusion sociale et une culture de non-violence est l'une des trois priorités organisationnelles de la FICR pour cette décennie.

En me fondant sur la vaste expérience de nos 186 Sociétés nationales au niveau local, je voudrais évoquer aujourd'hui le rôle d'un enseignement axé sur les valeurs et les compétences, l'importance de la participation et de l'autonomisation des jeunes et la promotion de la non-violence.

Nous avons tous des préconceptions et des préjugés découlant de notre éducation et de notre niveau d'instruction, et sous l'influence des médias et d'autres facteurs. Pour juguler l'expression violente de ces préjugés comme la discrimination et l'exclusion, il faut un changement de mentalités, d'attitudes et de comportements chez les individus et un environnement favorable à ce changement. Pour commencer, il faut renforcer le rôle de l'enseignement, aussi bien scolaire que non scolaire, dans la promotion d'une culture de non-violence et de paix, non seulement dans les écoles mais aussi dans divers contextes comme la famille, le sport et les activités sociales.

Dans son rapport sur les tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et leurs incidences sur l'éducation, le Secrétaire général dit que « Les écoles sont avant tout des lieux où s'acquièrent les aptitudes essentielles : la tolérance, le respect mutuel et l'aptitude à vivre en paix avec autrui. » (E/2011/82, par. 79). La FIRC souscrit à ce point de vue et estime que les écoles, ainsi que d'autres milieux, nous offrent des possibilités d'apprendre des valeurs telles que le respect de la diversité, la compréhension mutuelle, la compassion et la coopération et d'acquérir des aptitudes telles que l'empathie, la communication non violente et la capacité de règlement pacifique des tensions. Bref, un enseignement axé sur les valeurs et les compétences est crucial pour transformer nos rapports mutuels.

Les jeunes comme acteurs du changement – YABC – est une initiative phare de la FICR qui place les jeunes au centre des efforts visant à promouvoir une culture de non-violence et de paix grâce à une éducation non formelle par les pairs axée sur les valeurs et les compétences. Cette initiative a été créée

pour les jeunes et avec les jeunes membres des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à travers le monde. Elle donne aux jeunes les moyens de jouer un rôle moteur dans la transformation de leurs communautés locales. L'initiative YABC fait appel à une méthodologie non cognitive, à l'éducation par les pairs et à des programmes innovants tels que les jeux, les jeux de rôles, la visualisation, le théâtre, la danse, les arts, les exercices de relaxation et le mouvement. Elle a été très appréciée par les jeunes et les parents.

Les enseignants ont également intégré avec succès la méthodologie YABC dans les systèmes d'enseignement scolaire. Par exemple, en partenariat avec le Gouvernement français, la Croix-Rouge française, qui assure une sensibilisation aux valeurs humanitaires dans les écoles, a commencé à utiliser la méthodologie YABC avec beaucoup de succès. La FICR encourage l'institutionnalisation d'un enseignement axé sur les valeurs et les compétences dans les programmes scolaires officiels au niveau national, en commençant par l'enseignement préscolaire et primaire, ainsi que son inclusion dans l'éducation non formelle.

Face aux niveaux de violence que l'on observe dans toutes les communautés, dans tous les pays et sur tous les continents, un enseignement axé sur les valeurs et les compétences peut nous aider à remédier aux causes profondes de cette violence, surtout quand il s'accompagne d'initiatives qui favorisent l'inclusion sociale et le respect de la diversité et permettent de résister face à la violence. Notre but doit être de promouvoir une culture dans laquelle la violence n'est jamais une option. Étant donné que les facteurs de risque de violence existent à de nombreux niveaux – individuel, familial, communautaire, social et culturel –, il est possible d'agir à chaque niveau et de renforcer ainsi la résilience. En d'autres termes, nous pouvons renforcer les capacités individuelles et communautaires à s'adapter et à rester fort face à l'adversité.

Concrètement, les communautés qui, entre autres activités, investissent dans des programmes de prévention de la stigmatisation, des inégalités entre les sexes et des violences sexistes, et qui renforcent la position des groupes vulnérables deviendront plus fortes et moins portées à la violence. Il importe de cibler les jeunes et les communautés les plus exposées. Par exemple, les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la région d'Amérique centrale et des Caraïbes essaient de résoudre le

problème des jeunes à risque d'exclusion sociale dans 11 quartiers urbains et banlieues en améliorant leurs compétences sociales et institutionnelles par l'intermédiaire du projet Stratégie régionale de prévention de la violence. Un autre exemple est donné à cet égard par le projet Football contre la violence de la Croix-Rouge sud-africaine, qui enseigne des valeurs telles que la tolérance, la maîtrise de soi, le développement personnel aux jeunes à risque – les jeunes qui sont exposés à des niveaux élevés de violence, à l'intolérance et à la criminalité sociale, entre autres facteurs.

Étant donné que les différences d'opinion et les désaccords font partie de l'expérience humaine, la véritable question est celle-ci : comment pouvons-nous y faire face de façon constructive? Privilégier un enseignement axé sur les valeurs et les compétences, autonomiser les jeunes et investir dans la prévention de la violence sont autant de mesures concrètes que nous pouvons prendre pour contribuer au changement de mentalités, d'attitudes et de comportements. Dans tous les coins du monde, les communautés sont aujourd'hui confrontées à des problèmes qui appellent des solutions originales et constructives promouvant une culture de la paix.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour le débat sur le point 15 de l'ordre du jour. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 15 de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la soixante-sixième session (A/66/231)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale va maintenant examiner une demande présentée par le Secrétaire général dans le document [A/66/231](#) concernant la nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Dans sa note, le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale qu'Andrei V. Kovalenko se démettait de ses fonctions de membre du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations

Unies à compter du 19 septembre, date à laquelle son siège est donc devenu vacant.

L'ordre du jour de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale ne comprend pas de question subsidiaire consacrée à la nomination de membres du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Aussi le Secrétaire général a-t-il estimé nécessaire de demander, en application de l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée d'une question subsidiaire additionnelle intitulée « Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies », au titre du point 115 de l'ordre du jour, intitulé « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations ».

Compte tenu de la nature de cette question, s'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de déroger à la disposition pertinente de l'article 40 du Règlement intérieur, qui veut que le Bureau se réunisse sur la demande d'inscription de cette question subsidiaire additionnelle à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite, sur proposition du Secrétaire général, inscrire à l'ordre du jour de la présente session une question subsidiaire additionnelle intitulée « Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies », au titre du point 115 de l'ordre du jour, sous le titre I, Questions d'organisation, questions administratives et autres questions?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le Secrétaire général demande que cette question soit renvoyée à la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer cette question à la Cinquième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) : J'informe les membres que cette question subsidiaire

additionnelle devient le point 115 k) de l'ordre du jour de la présente session.

Documentation pour l'élection des membres de la Commission du droit international

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je souhaite consulter maintenant l'Assemblée générale sur une question concernant la question subsidiaire b) du point 114 de l'ordre du jour, « Élection de membres de la Commission du droit international », qui doit avoir lieu jeudi 17 novembre 2011. Ce jour-là, l'Assemblée procédera à l'élection de 34 membres de la Commission, dont le mandat commencera le 1^{er} janvier 2012. Il convient de rappeler que, conformément au statut de la Commission du droit international, le Secrétaire général a adressé aux gouvernements des États Membres, dans le document [A/66/88](#), la liste des candidats, et ce, dans les délais requis pour la soumission des candidatures, à savoir le 1^{er} juin 2011.

Dans les documents [A/66/88/Add.1](#), [Add.2](#) et [Add.3](#), le Secrétaire général a communiqué les nouvelles informations concernant les candidats qu'il a reçues depuis la publication du document [A/66/88](#), y compris le nom des nouveaux candidats et un avis de retrait de candidature. Les informations relatives aux compétences des candidats figurent dans les documents [A/66/90](#), [Add.1](#) et [Add.2](#).

Compte tenu des circonstances, il est nécessaire que l'Assemblée générale décide s'il est possible d'accepter le nom des nouveaux candidats bien que leur candidature ait été présentée après la date limite et de les inclure dans une liste récapitulative des candidats. La pratique à l'Assemblée est d'inclure ces candidatures tardives dans une liste récapitulative.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale souhaite demander au Secrétaire général de faire publier cette liste récapitulative des candidats.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) : La liste récapitulative des candidats sera publiée sous la cote [A/66/514](#).

La séance est levée à 16 h 25.